À vélo, la vie est beau

Temps de lecture

3 minutes

- Publié le 19/01/2023 - 11:42 Mis à jour le 19/01/2023 - 11:42

Relier Rouen à Saint-Aubin-Épinay à vélo, c'est désormais possible ! D'une longueur de 2,6 km, l'aménagement, réservé aux vélos et aux piétons, permet de relier deux sections de voie verte.

La Métropole Rouen Normandie, conjointement avec la commune de Saint-Aubin-Épinay, la Région Normandie et l'État, a procédé à la création d'un tronçon de voie verte de 2,6 km à Saint-Aubin-Epinay. Cet aménagement permet de relier deux sections de voie verte existantes pour assurer la continuité de l'itinéraire jusqu'à Saint-Léger-du-Bourg-Denis. Cet itinéraire cyclable sécurisé permettra, à terme, de relier la Vallée de l'Aubette au CHU de Rouen. Le montant total des travaux de ce tronçon est de 1 715 000€ TTC. Le projet bénéficie d'une subvention de l'État au titre du Fonds Vert ainsi que d'une subvention de la Région Normandie. En complément, la Métropole a repris le revêtement de chaussée de la RD42 (Route de Lyons la Forêt) pour un montant de 300

000€ TTC.

Pour Nicolas Mayer-Rossignol, Maire de Rouen, Président de la Métropole Rouen Normandie, Benoît Anquetin, Maire de Saint-Aubin-Épinay, Cyrille Moreau, Vice-Président en charge des transports, des mobilités d'avenir, des modes actifs de déplacement, Sylvaine Santo, Vice-Présidente en charge des petites communes et de la ruralité et Juliette Biville, Conseillère Métropolitaine déléguée aux modes actifs de déplacement : « *Cette nouvelle piste cyclable, c'est une pierre de plus dans le projet ambitieux et transformateur d'une liaison continue, sécurisée et confortable entre la Vallée de l'Aubette et le CHU de Rouen. Le travail se poursuit avec toujours le même but : accompagner les modes doux de déplacement pour tous les habitants de la Métropole, qu'ils habitent dans les grands centres urbains ou dans les communes plus rurales.* »

Cet aménagement s'inscrit dans le réseau interconnecté vélo (RIV) de la Métropole Rouen Normandie. Il vise à sécuriser et favoriser les déplacements de modes doux sur cet axe. Il est accompagné d'espaces plantés et d'un enrobé drainant permettant de lutter contre l'imperméabilisation des sols en favorisant l'infiltration des eaux pluviales. Les travaux, d'une durée de 10 mois, avaient commencé en mars 2024.

Un premier tronçon a été créé le long de la RD 42 (Route de Lyons-la-Forêt, entre le giratoire avec la RD 7 au niveau de la mairie, et le chemin du château) d'une longueur de 800 mètres linéaires. Sur ce tronçon, une voie verte d'une largeur de 2,50 à 3 mètres a été créée en béton micro désactivé. Elle est séparée de la chaussée par une bordure haute.

Un second tronçon a été mis en place, correspondant au réaménagement de la voie verte existante, réalisée en 2012 par l'Agglo de Rouen. Celle-ci est allongée par son prolongement jusqu'à la RD 91 pour une longueur totale de 1800 mètres linéaires. La voie verte existante s'était dégradée au fil des années. Elle a été recalibrée à 3 mètres de large et son revêtement a été repris en enrobé drainant afin d'infiltrer les eaux pluviales directement dans la structure de la voie et d'éviter l'imperméabilisation des sols. Elle est longée d'un cheminement en grave calcaire d'une largeur d'un mètre, permettant aux randonneurs et joggeurs d'évoluer de façon sécurisée et confortable. Cette demande avait été exprimée en réunion publique. La voie verte a également été prolongée jusqu'à la RD 91 sur 150 mètres linéaires, marquant la fin actuelle de l'aménagement. Des arceaux vélos seront impla tés en complément, le long de l'aménagement à proximité des équipements publics de la commune.